



COMMUNE DE SAINT BONNET DE MURE

AVIS D'ENQUETES PUBLIQUES CONJOINTES

relatives à la révision du Plan Local d'Urbanisme
et la mise à jour du diagnostic et du Schéma Directeur d'Assainissement communal avec
l'actualisation du zonage d'assainissement

Par arrêté n° 157-2019 du 15 octobre 2019, le Maire de Saint Bonnet de Mure a ordonné l'ouverture de deux enquêtes publiques conjointes concernant :

- la révision du Plan Local d'Urbanisme,
- la mise à jour du diagnostic et du Schéma Directeur d'Assainissement communal avec l'actualisation du zonage d'assainissement.

Par décision de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Lyon en date du 16/08/2019, Maître Jean-Pierre TROSSEVIN, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 04 novembre à 9 h 00 au mercredi 04 décembre 2019 à 17 h 30.

Le commissaire-enquêteur recevra le public en mairie aux dates et heures suivantes :

**Lundi 4 novembre de 9h à 12h,
Mardi 12 novembre de 14h à 17h,
Mercredi 20 novembre de 9h à 12h,
Jeudi 28 novembre de 14h à 17h,
Mercredi 4 décembre de 13h30 à 17h30.**

Les pièces des dossiers et les registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, pour recevoir les observations, seront tenus à la disposition du public à la mairie de Saint Bonnet de Mure, 34 avenue de l'Hôtel de Ville, 69720 SAINT BONNET DE MURE aux jours et heures habituels d'ouverture, soit :

- Matins : Lundi au Vendredi de 8h à 12h,
- Après-midi : Lundi de 13h30 à 19h,
Mardi, Mercredi et Jeudi de 13h30 à 17h30,
Vendredi de 13h30 à 16h30.

Pendant toute la durée des enquêtes, les dossiers seront aussi consultables en version dématérialisée et les observations pourront aussi être déposées,

- en ligne sur les registres dématérialisés ouverts à cet effet aux adresses suivantes :
 - o pour le PLU : <https://www.registre-dematerialise.fr/1733>
 - o pour le Schéma Directeur d'assainissement : <https://www.registre-dematerialise.fr/1734>
- par voie électronique aux adresses suivantes :
 - o pour le PLU : enquete-publique-1733@registre-dematerialise.fr

- pour le Schéma Directeur d'assainissement : enquete-publique-1734@registre-dematerialise.fr
- par courrier adressé à l'attention de Monsieur le commissaire-enquêteur, en Mairie, 34 avenue de l'Hôtel de Ville 69720 SAINT BONNET DE MURE.

Ces dossiers seront également accessibles depuis un lien créé sur le site internet de la commune <http://www.saintbonnetdemure.com>

Un accès gratuit aux dossiers sera également possible, pendant les heures d'ouverture au public, à partir d'un poste informatique à l'accueil de la mairie et au service urbanisme.

La procédure de révision du PLU de Saint Bonnet de Mure, relevant d'un examen au cas par cas, est soumise à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale en date du 06 février 2018.

La procédure de la mise à jour du diagnostic et du Schéma Directeur d'Assainissement communal avec l'actualisation du zonage d'assainissement, relevant d'un examen au cas par cas, n'est pas soumise à évaluation environnementale suite à la décision de l'autorité environnementale en date du 14 août 2018.

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront à la disposition du public pour une durée d'un an à compter de la date de clôture des enquêtes, en mairie aux jours et heures d'ouverture de la mairie et sur le site internet de la mairie : <http://www.saintbonnetdemure.com>.

Toute information relative à la révision du PLU peut-être demandée auprès du service urbanisme de la commune.